



# FICHE DE SUIVI MOUVEMENT INTER 2018-2019

Corps

Discipline

Adhérent SE-UNSA. N° :

Adhésion jointe

Non adhérent

Compte tenu du nombre important de dossiers que nous suivons, ceux des adhérents seront traités prioritairement

Titulaire

Stagiaire

NOM : \_\_\_\_\_ Nom de Jeune fille : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

Téléphone(s) : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_

Adresse administrative « actuelle » : \_\_\_\_\_

Échelon au 31/08/2018 (ou au 1/09/2018 par reclassement) : \_\_\_\_\_

Ancienneté dans le poste (en année) : \_\_\_\_\_

### Type de demande :

- Rapprochement de conjoint avec...  
 Mutation simultanée avec .... (nom & discipline) \_\_\_\_\_

- Dossier médical / handicap  
 Demande pour Autorité parentale conjointe

- Convenance personnelle / autre  
 Nombre d'année(s) de séparation

### Situation familiale :

- Marié(e)  
 Concubin avec enfants  
 PACS  
 Célibataire

Nombre d'enfants : \_\_\_\_\_

### Situation administrative actuelle :

- Titulaire d'un poste établissement  TZR  
 Affectation à titre provisoire  Stagiaire  
 Congé  Disponibilité  
 APV depuis \_\_\_ ans  
 Autre :

N° vœu	Libellé du vœu	Barème du vœu	N° vœu	Libellé du vœu	Barème du vœu
1			11		
2			12		
3			13		
4			14		
5			15		
6			16		
7			17		
8			18		
9			19		
10			20 (maxi 31)		



Fiche à compléter avec précision et à nous retourner avant le 15 décembre 2018.

Joindre la photocopie de la demande  
inter académique et des pièces justificatives.

SE-Unsa de l'ORNE - 4 RUE MICHELET - 61000 ALENCON

Tél. 09 63 20 21 84 ou 02 33 28 47 15



**Pièces justificatives à joindre** (cocher les pièces à fournir)

- Situation administrative
  - tout arrêté justifiant de situations administratives (dernier poste occupé, de détachement, de dernière affectation avant disponibilité ...)
  - arrêté de reclassement pour les stagiaires justifiant de services d'agent non titulaire
- Rapprochement de conjoint et mutation simultanée
  - Pour tous
    - une attestation récente de l'activité professionnelle du conjoint s'il n'est pas agent de l'éducation nationale
    - une attestation récente d'inscription à Pôle emploi en cas de chômage du conjoint
    - en cas de séparation : une justification de la situation de séparation au moins égale à 6 mois
  - Personnels mariés
    - une photocopie du livret de famille
  - Personnels liés par un PACS
    - attestation du tribunal de PACS
    - l'acte de naissance de votre conjoint. En revanche, l'attestation fiscale n'est plus demandée.
    - le lieu d'enregistrement du Pacs
  - Personnels ayant au moins un enfant reconnu par les deux parents (moins de 18 ans au 01/09/2019)
    - une photocopie intégrale du livret de famille (de chacun des deux parents si non mariés)
    - OU une déclaration de grossesse avec la date de début présumé et une attestation de reconnaissance anticipée avant le 31/12/2018
- Autorité parentale conjointe (moins de 18 ans au 31/08/2019)
  - photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance
  - photocopie du jugement du tribunal : droit de garde alternée, partagée, droit de visite ou organisation de l'hébergement
  - justificatif de la résidence de l'enfant : certificat de scolarité, attestation de la crèche ...
  - pièces justifiant l'amélioration de la vie de l'enfant ou de l'organisation de la vie de l'enfant
- Dossier médical
  - bénéfice de l'obligation d'emploi (BOE)
  - photocopie de la reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (RQTH)
  - pièces délivrées par le(s) médecin(s) justifiant l'amélioration de la vie
  - une demande motivée

se-unsas.org

**Ma mut'**  
je m'en occupe !

